



N° 1483-2015/ARR/DJA/SSACA

Date du : 13/08/2015

## Rapport de présentation

---

**OBJET** : modifiant l'arrêté n°1261-2015/ARR/DJA du 11 juin 2015 portant désignation de personnes qualifiées au sein des organismes extérieurs dans le secteur de l'habitat, de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire

**PJ** : un projet d'arrêté

La délibération n°46-2006/APS du 26 octobre 2006 relative à l'adhésion de la province Sud à l'association « Maison de l'Habitat », prévoit en son article 3 que son conseil d'administration est composé de la manière suivante :

- le président de l'assemblée de la province Su ou son représentant ;
- le commissaire délégué pour la province Sud ou son représentant ;
- le président du séant coutumier ou son représentant ;
- les deux représentants du collège des communes de l'intérieur de la province Sud ;
- les deux représentants du collège des communes du Grand Nouméa ;
- les trois personnes qualifiées dans le domaine social ou dans le domaine du logement social désignées par le président de l'assemblée ;
- le représentant du collège des maîtres d'ouvrages sociaux ;
- le président du fonds social de l'habitat ou son représentant.

L'arrêté n° 1261-2015/ARR/DJA *portant désignation de personnes qualifiées au sein des organismes extérieurs dans le secteur de l'habitat, de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire* du 12 juin 2015, prévoyait en son article 2, la désignation pour ces fonctions des 3 personnes suivantes :

- Mme Mireille Münkel, titulaire ;
- Mme Nalina Tirou, titulaire ;
- M. Olivier Thupako, titulaire.

Il apparait qu'à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015, Mme Nalina Tirou n'occupera plus les fonctions au sein de la province Sud qui justifiaient sa désignation.

Il est par conséquent proposé par la direction du logement de remplacer l'intéressée par M. François Waïa.

Tel est l'objet du présent arrêté que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.